



**CONSEIL COMMUNAL
GLAND**

Procès-verbal de la séance de Conseil Communal du jeudi 10 mai 2007

Le président, M. Jean-Michel Favez, ouvre la séance à 20h00, dans la salle de Montoly. Il salue Mmes et MM. les conseillers et Mme et MM. les municipaux, ainsi que la presse et le nombreux public. Il remercie M. Pierre Brugger, huissier, et les employés communaux pour la préparation de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 63 conseillères et conseillers. Il y a 10 excusés (Mmes Annen Katia, Cela Claudia, Genton-Bonzon Marie-Noëlle, Perrin Christiane et MM. Baumgartner Stéphane, Calabrese Daniel, Imhoff Andrew, Micciarelli Marc, Pernet Alain, Vallat Patrick) et 1 absent (M. Gander Christian).

Le président s'assure que chaque conseiller(ère) a été régulièrement convoqué et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum était atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Une interpellation de Mme Arlette Roy relative au plan d'affectation «En Cocardon I et II» a été déposée sur le bureau du Conseil. L'interpellatrice désirant la développer ce soir, elle prend place au point 18 de l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation d'un conseiller.
3. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil communal du 29 mars 2007.
4. Communications du bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. Préavis municipal n° 18 concernant l'initiative populaire demandant une extension des heures d'ouverture de stations essence avec auto-shop et produits alimentaires.
7. Préavis municipal n° 19 relatif à la perception d'une indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité (R-lus).
8. Préavis municipal n° 20 relatif à l'acquisition des parcelles n° 424, 904, 905, 967 et 1603 sises sur le territoire de la commune de Gland et la parcelle n° 237 sise sur le territoire de la commune de Vich, propriétés de la Confédération Suisse.
9. Préavis municipal n° 21 relatif à l'aménagement de locaux pour recevoir la Paus-Déj au centre scolaire Les Perrerets et au collège de Mauverney A.
10. Préavis municipal n° 22 relatif à la vente partielle (3600 m² environ) de la parcelle communale n° 889 sise au lieu-dit "La Crétaux" à Swissquote pour l'extension de son siège.

Première lecture

11. Préavis municipal n° 23 relatif à la modification du règlement du conseil communal.
12. Préavis municipal n° 24 relatif à la rénovation et au remplacement des installations de diverses places de jeux.
13. Préavis municipal n° 25 relatif à la révision des statuts de l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée "conseil régional du district de Nyon".

14. Préavis municipal n° 26 relatif à l'acquisition de la parcelle n° 568 d'une superficie de 10'425 m² au lieu-dit Malagny.
15. Préavis municipal n° 27 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2008.
16. Préavis municipal n° 28 relatif à l'acquisition de la parcelle n° 611 d'une superficie de 3912 m² sise au lieu-dit "La Chavanne".

Divers

17. Réponse à l'interpellation de M. Philippe Martinet sur le programme de législation.
18. Interpellation de Mme Arlette Roy relative au plan d'affectation «En Cocardon I et II».
19. Divers + propositions individuelles.
 - Après lecture par le président des points de l'ordre du jour modifiés, la discussion sur celui-ci est ouverte. La parole n'est pas demandée.
 - L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

2. Assermentation d'un conseiller.

- En remplacement de Mme Valérie Cornaz, démissionnaire, M. Grandjean présente M. Michel Chuffart, candidat non-élu lors des élections communales et suivant des "viennent ensuite" sur la liste du GdG.
- M. Chuffart est invité à s'avancer devant le bureau, puis le président donne lecture du serment et, après promesse de le respecter, M. Michel Chuffart est déclaré élu. Bienvenue lui est souhaitée au sein de notre conseil.
- Dès cet instant, le nombre de présents est de 64 conseillères et conseillers. Il y a dix excusés et 1 absent.

3. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 29 mars 2007.

- La discussion sur le procès-verbal est ouverte.
- M. Cretegnny demande une modification en page 3 dans le paragraphe concernant la 3^e voie CFF. Il faut modifier la phrase de la 5^e ligne de la manière suivante: *Un des moyens de se manifester est de veiller que ce projet de 3^e voie soit inscrit dans les projets de l'agglomération franco-valdo-genevoise pour la première phase qui sera déposée le 19 décembre 2007.* Il n'est pas question d'assemblée dans cette démarche.
- Mme Golaz demande la modification suivante en page 12, 2^e paragraphe, la phrase de la 4^e ligne devient la suivante: *A l'horizon 2020, des trains "InterRégion" seront supprimés à Gland et remplacés par des "Régionaux" alors que Nyon en gagnera.*
- M. Fargeon demande une correction en page 14, sous Voirie-Espaces verts, deux dernières lignes. *Mme Perret débutera ses activités au sein des espaces verts dès lundi* et non de la voirie.
- En page 15, dernier paragraphe, c'est Mme Annen qui est intervenue et non Mme Dillier.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- Le président soumet le procès-verbal du 29 mars 2007 à l'acceptation des conseillers, tout en précisant que les corrections demandées seront portées au procès-verbal de ce jour.

Décision

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance de Conseil communal du 29 mars 2007, sans avis contraire et 1 abstention signifiée.

4. Communications du bureau

- Le dimanche 1^{er} avril, le bureau électoral a assuré le second tour pour l'élection au Conseil d'Etat. A Gland, la participation s'est élevée à 30,41% alors que la moyenne cantonale était de 38,44%. Mme Lyon a obtenu 994 suffrages, M. Marthaler 967, Mme De Quattro 874, M. Leuba 861 et M. Zysiadis 711.
- Le lundi 2 avril, le bureau s'est réuni avec la Municipalité afin de préparer la séance de Conseil de ce soir, sous la présidence de M. Daniel Richard.
- Le 9 mai, le président du Conseil a participé à une séance de présentation et de discussion, organisée par le préfet sur les fusions de communes, qui s'est tenue à Founex.
- Le bureau a octroyé à la Municipalité des délais de réponse au 27 septembre 2007 pour la motion de M. Jean-Marc Waeger intitulée "Accès sud à la gare de Gland", la motion de M. Florian Péquignot

intitulée “Pour une jeunesse sans dettes” et le postulat de M. Jean-René Moret intitulé “Civisme”. La systématique de ces demandes, qui d’ailleurs se justifient, a conduit le bureau à demander une modification de l’art. 73 du règlement du Conseil communal, profitant du toilettage initié par la motion de Mme Labouchère. Cette révision fera l’objet du préavis municipal n° 23.

5. Communications de la Municipalité.

M. Gérald Cretegnny, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

Conseil intercommunal du Conseil régional

- Celui-ci s’est réuni le 28 avril à Arzier. Parmi les préavis proposés, il a accepté à la majorité, sans opposition et une abstention, de participer pour fr. 20’000.– à la réalisation du PPA de l’extension du Zoo de la Garenne lui permettant d’occuper, à terme, un terrain de 3 ha jouxtant son implantation actuelle alors qu’il est aujourd’hui «enclavé» dans une zone de villas.
- La révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon a été acceptée à l’unanimité. Le préavis municipal n° 25 relatif à cette révision est en première lecture ce soir.

Affichage pour les élections

- La ville de Gland a pu récupérer gratuitement des panneaux de la SGA (Sté générale d’affichage). Ces anciens panneaux au nombre de huit permettent d’y apposer trois affiches. La Municipalité a été intéressée par cette reprise en raison du manque chronique d’emplacements lors des élections. Il y a 2 panneaux rue du Perron (dos aux voies CFF), 1 au croisement Perron/Mauverney, 1 à la rue de Malagny (au droit des 21 et 23), 1 route de Begnins (vers la poste), 1 rue de la Gare (vers le Buffet de la Gare) et 1 route des Tuillières/Cité-Ouest. Des dispositions seront prises afin que les partis puissent se répartir équitablement ces panneaux.

Ressources humaines

- Dès le mois d’août, Lénia Morais, apprentie de commerce, et Larry Sarrasin, apprenti en information documentaire, termineront leur troisième année d’apprentissage. Anaëlle Loup terminera sa troisième année cet été. La Municipalité met au concours une place d’apprenti de commerce et deux places d’apprentis d’exploitation. Ce dernier apprentissage est destiné à former des jeunes pour les emplois de conciergerie, espaces verts et voirie.
- A la police, M. Stéphane Frossard a débuté le 1^{er} mai. M. Joël Brugger a terminé l’Académie de police de Savatan et a réussi brillamment ses examens finaux. Il a reçu son brevet fédéral de policier lors d’une cérémonie à Aigle, le 2 mai.

Restrictions de parcage

- La Municipalité a décidé d’interdire le parcage le long du chemin de la Crétaux, de la rue de la Paix et de la rue de la Serine. Jusqu’ici, ces rues n’étaient pas réglementées et le parcage n’y est pas souhaité. Cas échéant, les agents pourront donc intervenir.

Commission de naturalisation

- La commission de naturalisation, nouvellement constituée, a débuté son travail. Elle s’est d’abord familiarisée avec les nouvelles lois et directives sur la naturalisation et les procédures en usage dans notre commune. Si la police fournit toujours un rapport celui-ci est, par contre, limité aux situations litigieuses concernant le candidat. L’enquête administrative est confiée à M. Jérôme Ischi, employé au greffe municipal.

La commission et la Municipalité ont préavisé favorablement deux demandes qui seront ensuite traitées par les services cantonaux et fédéraux. L’une concerne une jeune fille d’origine lybienne et l’autre une famille en provenance du Portugal. Le Conseil communal sera informé régulièrement lorsque de nouveaux candidats recevront leur passeport suisse.

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse, transports)

Instruction publique

- Pour l’enclassement, il y aura 45 classes au primaire à la rentrée 2007 (sans changement), soit 15 classes CIN (cycle initial), 14 classes CYP1, 14 classes CYP2 (cycle primaire 1 et 2) et 2 classes ressources.

Au secondaire, il y a actuellement 41 classes et 3 salles libres au collège des Tuillières. Il faut tenir compte des derniers élèves VSB des communes de l’arrondissement qui ne viendront plus à Gland. Les prévisions donnent 37 classes (7 salles libres aux Tuillières), soit 14 classes CYT (cycle de transition +1), 2 classes DES (développement -1), 7 classes VSO (voie secondaire à options), 6 classes VSG (voie secondaire générale) et 8 classes VSB (voie secondaire baccalauréat -4).

Transports publics

- Suite à la résolution sur la 3^e voie CFF adoptée par le Conseil communal, la Municipalité a écrit au Conseil d'Etat pour lui signaler la volonté du Conseil et lui exprimer quelles sont les démarches que notre commune pourrait entreprendre en la matière. Il n'y a pas de réponse pour le moment.
- Suite aux derniers articles parus dans la presse, relatifs à notre dernière séance de Conseil, il y a eu un contact avec une personne de la division voyageurs des CFF. Il a fait remarquer qu'il n'était pas possible d'avoir deux RegioExpress (en place d'un RE et un IR) par heure sans la 3^e voie (2010) et que c'était une erreur de planification du canton.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

Finances

- Un emprunt de 10 mios forward au taux de 4,01% échu au 29.11.07 a été renouvelé pour dix ans à 3,16%.
- Un emprunt de 4 mios à court terme à deux mois auprès de la SEIC a été renouvelé pour deux mois, mais le montant a été réduit à 3,3 mios en fonction de notre trésorerie.

Sport

- La fête du sport sera organisée au niveau régional sur 4 emplacements et non plus un seul comme à Nyon. A Gland, il y aura une manifestation le 1^{er} septembre de 9 h. à 12 h. et de 12 h. à 17 h. avec deux sites. Un site à la salle de Grand-Champ et un site au centre sportif En Bord.

Domaines et bâtiments

- La Municipalité a poursuivi sa politique d'acquisition au niveau des surfaces forêts afin d'avoir un ensemble et pouvoir procéder à des échanges lorsque cela est nécessaire. Le prix pour les forêts est toujours de fr. 2.-/m² selon la ligne de conduite adoptée jusqu'ici. Les parcelles 740, 743, 762 et 731 situées à Malagny ont été achetées (face au garage Ultra et au Bowling).

Une forêt située à côté de la Filanosa a également été acquise dans le même but d'échange.

Comptes 2006

- Le budget 2006 prévoyait une perte d'env. 3,6 mios alors que les comptes présentent un résultat positif de fr. 155'000.-, soit env. 3,8 mios d'amélioration.
- Ces améliorations proviennent de plusieurs éléments principaux:
 - Des comptes déficitaires ont été passablement serrés au niveau des dépenses et l'ensemble des charges (après élimination de la facture sociale et des amortissements, deux paramètres non maîtrisables), ont été contrôlés avec 97,6% dans les dépenses. Ces 2,4% représentent une économie de fr. 500'000.-.
 - La totalité de l'année scolaire était marquée sous forme de l'arrondissement. Le fait que, avec l'accord du canton, la totalité de l'année a été directement passée dans nos comptes a entraîné une modification au niveau du système comptable dont résulte un gain de fr. 500'000.- (en tenir compte seulement pour cette année).
 - Dans les redevances, il faut compter la SEIC et la SI du Bochet pour env. fr. 450'000.- à 500'000.- supplémentaires.
 - Les gains immobiliers et les droits de mutation ont rapporté env. 1,8 mios de francs de plus que la somme budgétisée (de gros bâtiments se sont vendus).
 - Au niveau de l'évolution des impôts des personnes physiques (revenu et fortune), ils ont rapporté fr. 700'000.- de plus que le budget.
 - Au niveau des entreprises, les impôts sont supérieurs au budget de fr. 400'000.-.
 - Les impôts à la source (75 personnes de plus) et ceux des personnes au forfait ont rapporté un supplément de fr. 700'000.- par rapport au budget.
- Dans les éléments négatifs:
 - Au niveau des personnes physiques, entre revenu et fortune, nous avons eu une hausse de 4 points d'impôts pour 2006. En éliminant cette hausse, nous nous apercevons, au niveau de Gland, que l'évolution est de +2% alors qu'au niveau cantonal elle est de +3,5%. C'est la deuxième année consécutive que l'on est avec une hausse moyenne nettement plus faible que celle du canton.
 - Au niveau des personnes morales (cela provient de notre tissu économique au niveau de la commune), il y a une hausse de 20% des revenus sur les personnes morales passant de 1,9 mios à 2,3 mios de francs. Pour le canton, cette hausse est de 37,5%.
- Par rapport au budget où il y avait 12,4 mios de francs pour la facture sociale et la péréquation, nous avons dû payer des acomptes supplémentaires de 2,1 mios. Pour ce supplément, la facture finale sera connue seulement fin juillet/début août. Sur la base des premiers éléments, passablement d'autres

communes ont eu une amélioration plus rapide que nous et nous devrions avoir un retour sur ce montant. Cet élément peut être positif si l'on ne compte que le résultat chiffré mais aussi négatif si l'on tient compte que nous sommes au-dessous de la moyenne cantonale pour la progression.

- Notre marge d'autofinancement s'élève à 3 mios de francs sans tenir compte de la vente du terrain de Swissquote. Avec ces 3 mios, nous restons dans la petite moyenne depuis 2001. Pour les villes vaudoises, la marge d'autofinancement par rapport aux recettes est entre 12 et 15% alors que nous nous trouvons à 7%. Globalement, on constate que l'on est un peu à la traîne.

- Pour l'endettement, il y a un élément positif représenté par 6,1 mios d'investissement sur l'ensemble de l'année dont 32% avec recours à l'emprunt. En tenant compte de l'augmentation de la population de 1,9%, on se retrouve avec une dette par habitant quasiment identique, soit fr. 7600.–, ce qui est relativement haut.

- Malgré l'amélioration constatée de 3 mios, la hausse des points d'impôts demandée se justifie pleinement, car il y a fr. 500'000.– qui résultent d'un artifice comptable pour les écoles, mais qui va devenir négatif puisque nous n'aurons plus d'élèves d'autres communes. Il faut aussi tenir compte des impôts que l'on peut qualifier d'aléatoires: gains immobiliers ou droits de mutation. Enfin, les charges de l'administration ont été passablement serrées mais il faut maintenant étoffer celle-ci au niveau du personnel.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile)

Fuites sur réseau d'eau

- La commune a entrepris, cette année, une campagne de détection de fuites souterraines sur notre réseau d'eau. Au terme de cette étude, plusieurs problèmes ont été détectés, notamment auprès de bornes hydrantes et à trois endroits sur des canalisations. Des travaux sont en cours pour réparer cet état de fait. Il faut savoir que ces quelques fuites représentent une perte de 150 l/min. Par extrapolation, ces fuites représentent 216'000 l/jour ou 78'000 m³/an, soit fr. 93'000.– de perte annuelle.

Autocontrôle de la distribution de l'eau

- En tant que distributeur d'eau, la commune doit garantir la conformité des installations et s'assurer que la qualité de l'eau distribuée répond en tout temps aux exigences de la législation.

Le laboratoire cantonal exige de notre part la mise en place d'une procédure d'autocontrôle permettant d'une part d'analyser les risques, de définir les mesures et les procédures à appliquer et, d'autre part, de développer des processus en cas de malveillance ou de pollution.

Le bureau Bovard & Nickl a été mandaté pour établir les documents exigés par le canton, mandat qui s'élève à env. fr. 12'500.–.

Plan général d'évacuation des eaux

- Suite au préavis de mars concernant le plan général d'évacuation des eaux (PGEE), le Conseil communal avait octroyé un crédit de fr. 320'000.– pour élaborer un outil de gestion d'évacuation des eaux usées et des eaux claires provenant des zones habitées de la ville.

Ce dossier a malheureusement pris beaucoup de retard et, avec les mandataires, une échéance à janvier 2008 a été fixée pour la fourniture des documents finaux nous permettant de répondre aux lois et ordonnances en vigueur.

Routes

- Au chemin du Lavasson, les travaux sur le tronçon menant au centre sportif sont en cours d'achèvement. Il y a cependant un peu de retard avec la pose des barrières en bois, retard dû à un problème de livraison.

Gestion des déchets

- Quelques prospectus Info-Intox concernant la gestion des déchets et les économies d'énergie ont été déposés sur la table des conseillers. Ils contiennent quelques informations pertinentes à retenir et les conseillers sont invités à les consulter, après notre séance évidemment.

Service du feu

- Ce week-end a eu lieu la 100^e Fête cantonale des sapeurs-pompiers à Orbe. Comme chaque année, nos sapeurs ont participé à différents concours, avec les bons résultats suivants:

- Catégorie Combiné B, 1^{re} place avec mention très bien. Cela est d'autant plus méritoire que cette équipe est composée pour deux tiers de nouvelles recrues qui ont débuté en 2007. Ce sont: Yvonne Anderes, Fabrice Bagnoud, Valentine Gottofrey, Clyde Howells, Isaline Loup, Doris Vellut et Marc Zuccati.
- Catégorie motopompe E, 6^e place.
- Jeunes sapeurs, catégorie motopompe B, 4^e place avec mention très bien.

- Joutes A, 2^e place avec mention très bien accompagnée des félicitations du jury et du prix fair-play.
- Gymkhana, 25^e place.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme, bâtiments)

Bâtiments et travaux

- Les travaux de la salle communale sont quasiment terminés et la prochaine séance de Conseil pourra se tenir là-bas.
- Les travaux d'aménagement du nouveau stand des Archers vont débiter très prochainement et dureront deux à trois mois. Durant la belle saison, les Archers pourront prendre possession de leur terrain.
- A fin mai, éventuellement première semaine de juin, les travaux de rénovation du terrain de sport de Grand-Champ vont débiter. Ils dureront environ un mois.
- L'expertise hors-procès relative au collège des Tuillières a été déposée auprès du Juge de Paix et un délai au 15 mai a été donné à toutes les parties pour formuler leurs questions éventuelles à son sujet. D'après le conseil de la commune, il semble que ce délai devrait être prolongé de deux semaines à un mois. Le Conseil sera tenu au courant de l'avancement de l'expertise au cours du Conseil de juin, voire en septembre.

Mobilité douce

- Les premières études sont assez avancées et, maintenant, une sous-commission pour les limitations de vitesse sera au travail en mai. Courant juin, un dossier pourra être envoyé à la commission consultative en matière de circulation qui devra l'approuver avec remarques touchant le processus général de l'ensemble de la commune. En parallèle, la Municipalité a déclaré sa volonté de créer des jardins de poche auprès du Fonds suisse pour le paysage afin de récolter quelques sous pour ces aménagements.

Cité de l'énergie

- L'état des lieux pour le label Cité de l'énergie a pris fin. Il y a eu six séances d'une demi-journée pour établir l'état des lieux. Le rapport est attendu courant juin et l'étude pourra se poursuivre au sujet des propositions d'améliorations et savoir comment on va arriver jusqu'à ce label.

Centre de glace

- Le groupe technique et le bureau CSD Ingénieurs Conseils ont rendu leur rapport. La Municipalité se réunira le 5 juin pour définir sa position. Une autre séance est agendée le 20 juin avec le Conseil régional, la Ville de Nyon et Gland pour aller de l'avant dans cette étude. Il est prévu une présentation au Conseil et une consultation de la population pour aller dans le sens des volontés du Conseil lors de l'acceptation du crédit d'étude.

Urbanisme

- Pour le secteur IC, l'appel d'offre pour l'étude de faisabilité, aménagement du territoire et améliorations foncières est terminé. Les bureaux adjudicataires sont Bovard & Nickl pour la partie améliorations foncières et Farra & Fazan pour la partie aménagement du territoire qui continue donc, puisque c'est celui-ci qui a mis en place le schéma directeur. Le préavis d'env. fr. 90'000.– concernant l'étude de faisabilité a été retiré de l'ordre du jour de ce soir car un contact avec les CFF est agendé et qu'il est préférable d'attendre qu'il ait eu lieu avant de présenter la demande crédit, ceci en accord avec le Conseil régional. Le dit préavis sera porté à l'ordre du jour de juin.
- Les PPA Falaise I et Falaise III ont également été retirés de l'ordre du jour en raison d'oppositions lors de l'enquête publique. Un des opposants a demandé à être entendu par la Municipalité et selon la loi, l'exécutif est obligé de le recevoir. La séance est fixée au 22 mai. Lors de la prochaine séance de Conseil, le projet de réponse aux oppositions ainsi que l'acceptation de ces plans seront à l'ordre du jour.
- Pour le PPA du Borgeaud, le jury s'est réuni ce matin pour la première séance et pour l'approche du programme du concours. Le lancement du concours est prévu début juin. Le rendu, début octobre 2007. Le jugement, début novembre. La présentation au Conseil communal et à la population, dans le cadre d'une exposition publique, est prévue du 23 novembre au 8 décembre.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

6. Préavis municipal N° 18 concernant l'initiative populaire demandant une extension des heures d'ouverture de stations essence avec auto-shop et produits alimentaires.

- En préambule, le président précise que les conclusions des rapports de majorité et de minorité seront lues et seront accompagnées, si nécessaire, d'un développement de l'argumentation. En raison de la

présence de deux rapports, les quatre rapporteurs des commissions techniques pour les préavis 18 et 20 ont été informés de cette possibilité.

- M. Bigler lit les conclusions du rapport de majorité favorables au préavis et comportant le vœu suivant: *Le règlement communal est à compléter avec les indications suivantes: Les dispositions de la loi sur le travail et de ses ordonnances d'exécution sont réservées, notamment celles qui concernent la durée du travail et du repos, de même que le travail dominical.* Signé C. Bosse, R. Vallotton, A. Bigler, P. Haussauer et H. Beutler.

- Mme Favez lit les conclusions du rapport de minorité demandant le rejet du préavis municipal avec l'argumentation suivante: *Le Conseil communal ayant signifié deux fois son désaccord pour cette extension d'horaire, nous, les membres soussignés, n'admettons pas cette nouvelle tentative de la Municipalité avec des propositions identiques et de plus sans prévoir de mesures visant à protéger les employé-e-s des commerces concernés. Nous vous recommandons donc, pour les raisons évoquées ci-dessus, de refuser les conclusions du préavis municipal n° 18.* Signé M. Favez et F. Péquignot.

- Avant d'ouvrir la discussion et compte tenu que l'initiative, au niveau communal, est une nouveauté, le président rappelle les choix possibles pour le Conseil communal et les conséquences de ces choix.

Le Conseil communal peut:

1. accepter le préavis municipal tel que présenté, éventuellement amendé. La population sera alors invitée à voter en se prononçant d'abord sur l'acceptation ou non d'un changement et devra répondre aux trois questions suivantes: a) acceptez-vous l'initiative – b) acceptez-vous le contre-projet – c) si l'initiative et le contreprojet sont acceptés, est-ce l'initiative ou le contreprojet qui doit entrer en vigueur. Le vote n'a pas lieu si l'initiative est retirée par ses auteurs au profit du contre-projet. Cependant, dans ce cas, un référendum peut être demandé par le Conseil communal de ce soir ou lancé par des habitants de Gland.
2. refuser le contreprojet. La population est appelée à voter sur l'initiative uniquement. Le conseil peut, dans ce cas, donner un préavis de rejet ou d'acceptation de l'initiative selon l'art. 106 al. 3 de la LEDP.

Toute décision du Conseil communal peut faire l'objet d'une demande immédiate de référendum, art. 107 LEDP.

Enfin, si la décision du Conseil est de refuser le préavis municipal, il faudra voter en complément le point 1 des conclusions du préavis puisque le Conseil doit de toute façon valider l'initiative. Cela consiste simplement à prendre acte du dépôt de l'initiative et aussi que le nombre de signatures est suffisant.

- Le président constate que les conclusions des deux rapports et celles du préavis municipal divergent et ouvre la discussion générale.

- M. Barioni trouve le rapport de majorité surprenant. La première remarque est que les commissaires ont été passablement déçus de se prononcer sur un préavis quasiment identique à celui déjà refusé. La deuxième est que le reproche de manque de concertation et d'harmonisation au niveau régional avait été exprimé lors du rejet. Cette concertation n'a pas abouti et la Municipalité propose tout de même d'adopter le contreprojet. Si il est vrai que le délai de réponse est devenu très court et que l'on sent une volonté municipale et des commissaires majoritaires de ne pas en arriver à une consultation populaire, il n'en demeure pas moins que la Municipalité s'est un peu éloignée du sujet. Partie d'une bonne intention, elle a fini par répondre à une question qui ne lui était pas posée, à savoir quels seraient les commerces qui pourraient également bénéficier d'une extension des heures d'ouverture. Il ne s'agit pas de reprocher à la Municipalité d'avoir anticipé, mais il lui est apparu qu'elle a couru plusieurs lièvres à la fois, et ce, avec un résultat pour le moins mitigé. Si la majorité de la commission pense que ce contreprojet serait un pas vers l'harmonisation régionale, au contraire ce n'est justement pas le cas. Il ne faut pas confondre harmonisation et mise devant le fait accompli. Comment voulez-vous que le Conseil régional entre en matière et que ses membres soient d'accord de négocier si la principale commune de la région a déjà pris des décisions sans consulter ceux avec qui elle aurait justement dû commencer les discussions. Le préavis relève que la mise en place d'un projet régional devrait prendre plusieurs années. Evitons dès lors de prendre une position qui pourrait être perçue comme arrogante par les autres membres du Conseil régional. Veillons à ne pas prendre le risque de prolonger inutilement la réalisation de ce type de projet. Il fonde beaucoup d'espoir sur les travaux du Conseil régional et sur le projet que celui-ci sera amené à élaborer; celui sur les heures d'ouverture des commerces représente à ses yeux une importance majeure. En conséquence, il recommande au Conseil de refuser le contreprojet et si ce refus doit s'accompagner d'une votation populaire, et bien pourquoi pas?

- M. Haussauer reconnaît que sur un point au moins les commissaires majoritaires et minoritaires étaient d'accord, soit devoir étudier ce préavis. Cependant, il faut que les conseillers soient conscients que nous avons une épée de Damoclès sur nos têtes avec cette initiative et que si nous devons aller en votation avec cette initiative, celle-ci est nettement plus restrictive que le contreprojet. Si l'initiative passe – à ses yeux il y a de fortes probabilités – nous prenons la responsabilité de donner quelque chose de très limité au lieu d'avoir un projet municipal relativement ouvert. Dans le discours de M. Barioni, il conteste le reproche d'harmonisation régionale car la commission a examiné ce qui se passe tout autour et a constaté que nous sommes les seuls à fermer à 20 h. Partout ailleurs c'est 22 h. Il faut être conscient qu'en maintenant cette restriction d'horaire, on va assister à un tourisme motorisé de Glandois pour les petits dépannages. Même la police de Nyon a demandé à son exécutif de prolonger jusqu'à 22 h. afin d'éviter ou limiter les déplacements vers l'extérieur. Le contreprojet va donc dans le sens d'une harmonisation. D'autre part, il est question de petits dépannages et, de ce fait, il n'y a pas vraiment un véritable enjeu au niveau des places de travail. Si le contreprojet devait passer, le GdG a préparé un vœu allant dans le sens d'une idée émise par le syndic et qui serait présenté sous la forme d'une charte en annexe du règlement demandant aux employeurs d'avoir du respect envers les employés. Ce vœu sera présenté si le préavis est accepté.
- M. Bovon précise que l'ouverture jusqu'à 22 h. est une possibilité et non une obligation. Il relève une certaine ambiguïté sur la position de la gauche de cette salle, car lorsqu'il faut pousser les crèches ou le réseau des mamans de jour pour un accueil le plus tard possible dans la journée, ils sont tous d'accord d'aller dans ce sens. Par contre, lorsque les parents iront rechercher leur enfant, ils seront bien contents d'avoir une possibilité de faire encore quelques courses.
- M. Péquignot revient sur l'idée que l'initiative populaire est restrictive. Quelque part c'est oui. Mais si nous acceptons ce soir le contreprojet, il y aura votation. Imaginons que l'initiative soit-disant restrictive passe, il nous restera l'option de proposer des changements sur ce règlement lors d'un prochain Conseil. Pour lui, l'important est de donner la voix au peuple car le sujet est d'importance. Il faut aussi savoir que si le contreprojet est accepté, il y a de fortes chances que l'initiative soit retirée ce qui veut dire qu'on ne va passer devant le peuple. De ce fait, la population n'aura pas son mot à dire sur ce changement relativement important. La raison principale du refus des commissaires minoritaires est que la Municipalité est revenue avec le même contreprojet que celui déjà refusé (relevé aussi par les membres majoritaires de la commission). La Municipalité aurait pu et dû inclure quelque chose pour la protection des travailleurs dans ce genre de commerce. Il aurait fallu prendre le temps et mettre l'énergie nécessaire à cette amélioration du contreprojet. Cela n'a pas été fait. Il n'y a donc pas de raison d'approuver le préavis ce soir.
- M. Grandjean relève que la liberté de commerce est importante. Les commerces ont été consultés et il en ressort qu'une grande majorité serait disposés à ouvrir jusqu'à 22 h. Finalement, le peuple aura tout de même droit à la parole, puisque c'est lui qui choisira d'aller dans tel ou tel commerce et dans telle tranche horaire. Si cette prolongation n'est pas suivie par les citoyens, ce sera donc finalement le peuple qui aura tranché et eut le dernier mot.
- M. Jaquier revient sur le reproche de M. Péquignot en ce qui concerne le contrat de travail. Celui-ci relève du droit privé et n'a pas à être réglementé par le règlement sur les heures d'ouverture des commerces de la commune de Gland.
- M. Péquignot précise qu'il ne parle pas de contrat de travail en soit, mais d'une charte ou d'une convention collective. La charte est un contrat moral et il aurait fallu la présenter dès que l'initiative a été déposée. Malheureusement, ce soir, il est trop tard pour en discuter ou pour amender le contreprojet. C'est la raison pour laquelle il demande de refuser le contreprojet et d'aller devant le peuple, puis de se remettre au travail afin de présenter quelque chose de correct, de bien structuré.
- M. Cretegnny reconnaît que le préavis présenté ce soir est quasiment identique à celui déjà refusé et ajoute que, s'ils avaient été mesurés de présenter autre chose, ils l'auraient fait. Il faut aussi prendre en compte qu'entre juin et la séance de ce soir – qui est effectivement l'échéance du délai pour présenter quelque chose – il y a eu la mise en place de nouvelles autorités dans l'ensemble de l'arc lémanique ce qui a pas mal compliqué les démarches. Lorsqu'on parle de convention collective ou CCT, il faut constater qu'à Lausanne et à Morges, les commerces dont on parle ce soir n'en font pas partie. Réussir à légiférer sur ces shops n'est pas facile, particulièrement au niveau des places de travail et de la mise en place d'une CCT. Dans le temps imparti pour répondre à l'initiative, c'était tout simplement mission impossible. Etablir une communauté d'intérêt entre les villes de Morges, Nyon et Gland posait aussi certains problèmes puisque ceux-ci ne sont pas abordés de manière identique dans les dossiers. Quelque chose se passe à Nyon au niveau d'une recherche de CCT, mais la Municipalité de Nyon ne nous a pas invités pour trouver le chemin avec eux. Au niveau du Conseil régional, la première initiative qu'ils ont

eue entre juillet et août de l'année dernière a été de proposer la création d'un dicastère pour la police du commerce. Le simple fait de réguler la situation strictement nyonnaise, morgienne ou glandoise pose d'immenses problèmes car les auto-shops, pour la grande majorité, sont en dehors de ces trois villes dans des régions qui n'ont actuellement pas de règlement sur les commerces. Il est difficile d'intéresser des municipalités pour lesquelles il n'a jamais été question de police du commerce à se mettre autour de la table. Des solutions sont actuellement recherchées afin de regrouper tout le monde autour d'un projet.

Quant à la question de passer en votation, le président l'a bien rappelé tout à l'heure et a précisé qu'il était du pouvoir du Conseil de demander un référendum.

Qu'une charte soit admise et discutée devant le Conseil semble assez difficile. Elle devrait effectivement se faire entre Municipalité et les quelques commerces touchés, soit 3 à 4 personnes.

Enfin, le contreprojet a au moins le mérite d'éviter un traitement différencié, par exemple, entre un boulanger qui fabrique du pain et n'a pas le droit de le vendre après les heures d'ouverture et un auto-shop bénéficiant d'une ouverture prolongée et qui peut le vendre par le seul fait qu'il a une colonne à essence devant chez lui. En conclusion, la Municipalité propose aux conseillers d'accepter le contreprojet.

- M. Péquignot pense qu'ils disent plus ou moins la même chose que l'exécutif en ajoutant que c'est difficile, que cela prend du temps. Alors prenons le temps de le faire plutôt que de décider quelque chose, car si on dit oui aujourd'hui nous n'aurons plus de moyens de négocier, que ce soit une charte ou autre chose. Dans toute négociation on donne, mais on peut aussi demander quelque chose en échange. Il faut donc ce soir refuser le contreprojet ce qui nous permettra ensuite de mettre quelque chose de valable en place, en accord avec ce qui est à l'étude actuellement à Morges et à Nyon.

- M. Haussauer n'aimerait pas que M. Péquignot laisse croire au Conseil que ce règlement est « ad eternum ». Si, un jour, il devait y avoir une multiplication des emplois touchés par l'ouverture jusqu'à 22 h., le Conseil communal aurait toujours la possibilité de revenir sur le règlement.

- M. Cretegnny relève qu'il est faux de dire que l'on ne sera plus en position de négocier si le contreprojet est accepté ce soir. Lors des contacts avec les autres exécutifs, il a été clairement expliqué que la démarche de ce jour vise uniquement à mettre au même niveau des commerces existants. Actuellement, les CCT relèvent de règlements strictement communaux et c'est dans ce domaine qu'il faut trouver une solution à l'avenir. Sur le plan local, la Municipalité pense que si l'initiative passe en votation – et il a de fortes chances qu'elle soit acceptée – des commerces seraient pénalisés et c'est ce qu'elle veut éviter.

- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Décision

Le président demande aux conseillers de se prononcer sur les conclusions du préavis municipal n° 18 et du rapport de majorité de la commission technique.

Celui-ci obtient 33 voix.

Le président demande ensuite aux conseillers de se prononcer sur les conclusions du rapport de minorité de la commission technique.

Celui-ci obtient 23 voix.

Le Conseil communal décide par 33 oui, 23 non et 4 abstentions signifiées

I. de valider cette initiative au sens des dispositions de l'art. 106.n LEDP;

II. d'adopter la modification telle que proposée par le contreprojet de la Municipalité;

III. de transmettre la modification de l'annexe de ce règlement au Conseil d'Etat pour ratification;

IV. de fixer l'entrée en vigueur de cette modification dès sa ratification par le Conseil d'Etat.

- A la demande de M. Haussauer, le président l'autorise à présenter le vœu dont il a été question précédemment bien que la discussion générale soit terminée. Il rappelle qu'il n'y a pas de vote sur les vœux.

- M. Haussauer revient sur une proposition de M. Péquignot, longuement discutée en commission, relative à une charte. La majorité de la commission était opposée à une charte contractuelle entre employeurs et employés du fait qu'il n'y avait pas de véritable base légale à cette manière de faire. Malgré tout, après discussion au sein du GdG, il aimerait présenter le vœu suivant pour le préavis n° 18, avec un engagement moral de la Municipalité: *La Municipalité s'engage à établir une charte qu'elle joindra au règlement communal sur les heures d'ouverture des commerces. Cette charte définira dans son contenu une éthique qui tiendra compte de normes particulières pour le travail du soir et du dimanche. Ces normes, qui demanderaient un engagement moral de la part des employeurs pourraient porter sur les points suivants: favoriser l'engagement d'étudiants, tenir compte de tournus*

dans les tâches astreignantes, avantager les personnes qui veulent travailler à ces heures, valoriser la rétribution pour le travail du soir et du dimanche, etc. Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée par la Municipalité.

- La discussion est ouverte sur le vœu présenté par M. Haussauer au nom du GdG.
- Mme Petraglio s'étonne du fait que l'on soit 64 présents et que le résultat du vote donne 60 votants. Le président rappelle que lui-même ne vote pas et que les deux scrutateurs en ont fait de même. Il n'y aurait donc qu'un seul présent qui ne s'est pas prononcé.
- M. Cretegnny reconnaît que le vote n'a pas dégagé une importante majorité et qu'il y a un véritable souci par rapport aux conditions des employés. Pour ce qui est de la charte, la Municipalité peut effectivement étudier, avec les commerces, son élaboration et la manière de la mettre en forme. Il faut aussi voir ce que les commerçants sont prêts à faire dans ce sens.
- M. Péquignot demande que le contreprojet soit soumis au référendum. Il constate que le résultat du vote est assez partagé et ne voudrait pas que le peuple ne puisse s'exprimer sur la question dans le cas où l'initiant retire son initiative.
- La discussion est ouverte sur la proposition de référendum.
- M. Martinet trouve méritoire de proposer cette possibilité ce soir. Sur le fonds, il se demande cependant si les quelque quatre places de travail concernées et vu la manière dont les enjeux ont été circonscrits, une telle demande se justifie. Le Conseil doit prendre ses responsabilités et il les a prises. En conséquence, il ne voit pas l'utilité du vote populaire sur un projet ayant peu d'enjeux sociaux majeurs alors que l'on a laissé passer sans réagir les changements au Garden Centre Schilliger qui touchaient plusieurs dizaines de travailleurs.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- Le président soumet au vote la proposition de M. Péquignot demandant de soumettre le préavis n° 18 au référendum.

Décision

Le Conseil communal décide par 19 oui et 35 non

de ne pas soutenir la proposition de M. Péquignot demandant de soumettre le préavis n° 18 au référendum.

7. Préavis municipal N° 19 relatif à la perception d'une indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité (R-lus).

- Mme Georgiadès lit les conclusions du rapport de la commission des finances rejoignant celles du préavis municipal.
- Le président constate que les conclusions du rapport et celles du préavis sont identiques et ouvre la discussion.
- M. Turrettini constate que la commune reçoit environ 1 million de francs de la SEIC à titre de ristourne, ce qui correspond à env. 2 ct./kwh (facturé 19 ct.) soit environ 10% de la facture d'électricité. Ce qui le dérange, c'est que la loi prévoit l'abolition de cette ristourne avec divers objectifs et que l'on se contente d'une solution de facilité en remplaçant immédiatement cette taxe occulte (elle n'apparaît pas sur les factures) par une autre taxe. Ceci va rendre l'affaire totalement indolore tant pour la commune que pour les consommateurs puisque rien ne va changer, ni dans les frais, ni dans les revenus de la commune. En revanche, on se garde bien de se poser des questions ou de proposer une alternative et voir ce qui se passerait si l'on n'acceptait pas cette taxe. Il faut savoir qu'une taxe de ce type peut être qualifiée de relativement antisociale dans la mesure où chaque consommateur la paie quel que soit son revenu. Il pense qu'il y a bon nombre de foyers glandois qui verraient d'un bon œil leur facture d'électricité baisser de 10%. Si on la refusait, cela permettrait également de faire disparaître un pan de fiscalité indirecte. C'est pourquoi il appelle à voter contre ce préavis.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- Le président soumet au vote les conclusions du préavis n° 19.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, avec 9 avis contraires et 5 abstentions significatives

- l. de prélever l'indemnité communale pour l'usage du sol introduite par l'art. 23 al. 1 DSecEl et régie par le R-lus.

8. Préavis municipal N° 20 relatif à l'acquisition des parcelles n° 424, 904, 905, 967 et 1603 sises sur le territoire de la commune de Gland et la parcelle n° 237 sise sur le territoire de la commune de Vich, propriétés de la Confédération Suisse.

- Mme Labouchère lit les conclusions du rapport majoritaire de la commission technique rejoignant celles du préavis municipal et relevant que cela constitue une valorisation historique et touristique du patrimoine communal et donne une monnaie d'échange à la commune lors de négociations avec des partenaires.
- M. Hugo Rohrer lit les conclusions de son rapport de minorité demandant de rejeter le préavis en disant qu'il est inutile et irresponsable d'acquérir ces parcelles alors que nous sommes dans une période de comptes déficitaires.
- Mme Georgiadès lit les conclusions du rapport de la commission des finances favorables au préavis municipal.
- Le président constate que nous sommes en présence d'un rapport de minorité demandant le rejet du préavis et d'un rapport de majorité ainsi que le rapport de la commission des finances dont les conclusions rejoignent celles du préavis municipal, puis il ouvre la discussion.
- M. Tacheron demande une rectification dans le titre des rapports de majorité et de minorité où il est question de la parcelle 1063 alors que c'est, en réalité, la parcelle 1603.
- M. Jaquier réagit au rapport de minorité de M. Rohrer stipulant que nos comptes sont dans une période déficitaire. Ceci n'est pas le cas, nos comptes ne sont pas déficitaires ; ce sont les budgets qui sont déficitaires. Il en veut pour preuve la communication de tout à l'heure du municipal Collaud, responsable des finances.
- M. Turretini relève que les objectifs de la Municipalité, dans ce préavis, lui semblent relativement peu clairs. En effet, l'accès au lac par la parcelle 904 est très mal aisé, raide et donne sur une berge peu praticable. La Confédération cède ces parcelles car ces ouvrages ne sont plus reconnus d'utilité militaire. En revanche, elle se garde bien d'en assumer les coûts de destruction et de sécurisation, laissant ce soin aux futurs propriétaires. Seuls les collectivités publiques ou les agriculteurs peuvent à ce jour acquérir ces différentes parcelles. En cas d'achat par la commune, il y aura certainement des frais d'entretien qui seront nécessaires, tels aménagement des alentours ou la destruction de certains ouvrages. Il se demande quelle est notre intérêt d'acquérir ces parcelles de taille réduite munies de blockhaus au beau milieu d'un champ agricole. L'objectif réel de la commune ne serait-il pas de se doter de moyens de pression sur les propriétaires jouxtant ces parcelles et dans quel but ? En cas de refus, ces parcelles pourraient être reprises par des agriculteurs ou resteraient propriétés de la Confédération. Si elle veut réellement s'en débarrasser, elle finira peut-être par les céder gratuitement, éventuellement à des particuliers. C'est pourquoi il propose le refus de ce préavis dont l'utilité n'est pas prouvée et dont les coûts ne sont prévus au budget. On se prémunit ainsi de l'inflation de dépenses futures résultant de l'entretien d'objets sans valeur.
- M. Péquignot signale qu'une des clés de compréhension de ce débat est la notion d'échange. En conséquence, il demande à la Municipalité si elle peut nous renseigner un peu plus sur les possibilités d'échange de ces parcelles. Il serait bon de connaître les vues de l'exécutif afin que le Conseil puisse prendre sa décision en connaissance de cause.
- M. Collaud répond que, régulièrement lors des dernières années, nous avons dû investir pour acquérir certaines parcelles et être en mesure de créer quelque chose pour le bien-être des Glandois. Aujourd'hui, il y a peu de choses que l'on peut proposer. Le sentier des Toblerones s'arrête à l'ancienne usine électrique, ensuite on peut remonter vers la villa rose et, si on veut aller plus loin, il faut effectuer tout le détour car il n'y a pas d'autres possibilités. La Municipalité a regardé avec la Fondation si elle était intéressée à acheter, ce qu'elle ne désire pas. Par contre, elle est intéressée par la viabilisation. En fait, la commune a plusieurs options. La première est d'aller voir avec la société du Golf Impérial ce que l'on pourrait obtenir pour avoir, soit un accès en partant directement de l'ancienne usine électrique et en suivant les toblerones, soit de négocier un accès depuis la villa rose, soit encore de voir ce qu'on peut faire avec la parcelle 904 qui est idéale. Ce n'est pas parce qu'on achète aujourd'hui que l'on va tout garder. Il n'y a pas nécessairement de pressions qui vont être effectuées. Par contre lorsqu'on achète un bien et que l'on veut avoir une monnaie d'échange, c'est quelque chose qui est minime. Il faut qu'il y ait un intérêt pour l'ensemble de la collectivité que l'on représente et les autres doivent aussi avoir un intérêt. Aujourd'hui, la volonté est beaucoup plus d'acquérir avec la possibilité de discuter avec le golf, de voir avec Faune & Nature pour certains points et avec la Fondation qui a déjà voulu nous contacter pour proposer certaines choses et à laquelle il a été répondu qu'il était prématuré d'en discuter. Enfin, cette parcelle 904 pourrait avoir un intérêt pour des problèmes de réserve d'eau et la parole est donnée à M. Fargeon pour explications.

- M. Fargeon rappelle sa communication de novembre relative aux recherches pour couvrir nos besoins en eau. Il est vrai que cet hiver a été pauvre en précipitations et qu'il y a trois semaines déjà, il a fallu faire appel à la Sapan pour couvrir notre déficit (en temps normal, la Sapan ne fonctionne pas durant les périodes hivernales). De nouvelles ressources en eau sont donc nécessaires et la possibilité de s'approvisionner dans des graviers saturés en eau avait été évoquée en novembre. Il se trouve qu'une partie du golf proche de la parcelle 905 (de l'autre côté de la prairie) est riche en gravier saturé contenant de l'eau d'une qualité remarquable, utilisable quasiment sans traitement, alors que la parcelle 905 elle-même est la plus pauvre en eau filtrée. Il y a donc un intérêt à avoir une possibilité d'échange dans ce secteur.
D'autre part, M. Rohrer relève, dans son rapport de minorité, que l'accès au lac est souvent utilisé. Un projet de rive du lac est en préparation, retardé par quelques oppositions, et si cette parcelle appartient à un autre propriétaire la négociation pour l'accès au lac sera d'autant plus difficile.
- Mme Labouchère souligne que l'acquisition est à faire en bloc (comme mentionné dans le préavis) et qu'on ne peut détailler. Pendant des années, il a été reproché à la Municipalité de ne pas faire d'effort pour avoir un accès au lac, de ne pas avoir de chemins et d'espaces verts et, aujourd'hui, elle est étonnée d'entendre des conseillers opposés à ces acquisitions.
- M. Rohrer regrette que la commission n'ait pas été informée de cette nappe phréatique lors de ses travaux. C'est un élément très important qui aurait certainement changé sa position en regard de l'utilité de cet achat.
- M. Fargeon répond que l'étude était en cours mais que le rapport géotechnique leur est parvenu seulement ce lundi. Il ne pouvait donc évoquer cette possibilité d'approvisionnement avant de la connaître. En dehors de ces possibilités en eau, la possibilité d'accès au lac l'intéresse aussi au plus haut point.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Décision

Le président demande aux conseillers de se prononcer sur les conclusions du préavis municipal n° 20, du rapport de majorité de la commission technique et du rapport de la commission des finances.

Le Conseil communal décide à une large majorité, avec 3 avis contraires et 12 abstentions significatives

- d'accorder le crédit de fr. 191'000.– et d'autoriser la Municipalité à acquérir les parcelles n°s 424, 904, 905, 967, 1603 sises sur le territoire de la commune de Gland et la parcelle n° 237 sise sur le territoire de la commune de Vich, propriétés de la Confédération Suisse;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de fr. 191'000.–.

9. Préavis municipal N° 21 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'aménagement de locaux pour recevoir la Pause-Déj au centre scolaire Les Perrerets et au collège de Mauverney A.

- Mme Bosse lit les conclusions du rapport de la commission technique favorables au préavis municipal et comprenant le vœu suivant: *Par la suite, pour améliorer l'accueil à Mauverney, il serait souhaitable que la classe adjacente soit libérée et utilisée comme coin détente.*
- Mme Georgiadès lit les conclusions du rapport de la commission des finances favorables au préavis municipal.
- Mme Labouchère relève que le rapport est assez fouillé mais regrette cependant que les remarques qu'elle avait faites lors du premier débat n'aient pas été prises en compte pour avoir une meilleure explication sur cette première étape du projet global. Ce préavis est un premier avertissement pour quelque chose qui va compter pour la commune, soit tout le développement pour l'accueil de jour des enfants. Les conseillères et conseillers auraient pu avoir une ligne directrice pour savoir ce qui va se passer dans les prochaines années. Il y aura un personnel important et des investissements profitables à la population, mais qui sont lourds, et il est regrettable qu'il n'y ait pas eu plus de développement. C'était une belle occasion didactique d'informer les membres du Conseil. Elle regrette plus particulièrement que l'on n'ait pas traité ce qu'il va advenir du personnel existant car il y a des personnes qui s'investissent énormément.
- Mme Golaz répond à Mme Labouchère que c'est la première phase du projet global. Pour le moment, le fonctionnement demeure le même avec le même personnel. Pour la deuxième phase, un préavis a déjà été promis. En ce qui concerne l'investissement pour les locaux, celui-ci va déjà dans la direction de la deuxième phase. Il est vrai que le fonctionnement va changer en relation avec la future augmentation des places d'accueil; il y aura plus de personnel au bénéfice d'une formation

dans le domaine de l'accueil et les personnes en place actuellement pourraient faire une formation en cours d'emploi. Il sera fait en sorte que le personnel actuel puisse continuer à travailler dans le même domaine.

- Mme Monnard répond à Mme Labouchère que la commission s'est longuement penchée sur ce projet de la deuxième phase expliqué par Mme Golaz. La commission n'a pas souhaité s'attarder plus longuement sur cette problématique puisque un nouveau préavis a été promis à ce sujet.
- M. Pollak demande s'il y a eu une réflexion sur l'harmonisation des tarifs entre la future Pause-Déjà dès septembre prochain et l'actuelle Entracte car, aujourd'hui les tarifs sont calculés de manière différente. Est-il possible de changer rapidement la situation? Mme Golaz répond qu'il n'y aura pas de modification des tarifs jusqu'à la rentrée 2007.
- M. Pollak ajoute qu'il y a eu d'importants investissements à l'Entracte depuis les années 2000, ce qui fait que les coûts sont différents. Pour lui, il ne sera jamais trop tôt de penser à l'harmonisation des tarifs. Mme Golaz répond que l'harmonisation est de toute manière obligatoire et cela au niveau du réseau.
- M. Cretegnay ajoute que, ce soir, on parle d'un problème glandois. A partir de l'année prochaine, on va fonctionner en réseau ce qui signifie que les structures professionnelles de la petite enfance vont rejoindre un réseau. Il s'agira donc de trouver des solutions entre plusieurs communes et Gland fera manifestement partie d'un réseau avec quelques communes autour d'elle. Actuellement, les toutes premières idées portent sur quatre à cinq réseaux pour la région, voire même des réseaux encore plus grands et en moins grand nombre. Dans ce cas, toutes les structures du réseau seront regroupées au niveau du calcul du prix de revient ce qui permettra de calculer la tarification. Les actuels Paus-Déjà et Entracte auront donc le même tarif calculé dans le cadre du réseau.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- Le président soumet au vote les conclusions des deux rapports et du préavis municipal qui sont identiques.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, sans avis contraire et 2 abstentions significatives

- I. d'accorder le crédit de fr. 108'700.– et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de fr. 108'700.–.

10. Préavis municipal N° 22 relatif à la vente partielle (3600 m² environ) de la parcelle n° 889 sise au lieu-dit "La Crétaux" à Swissquote pour l'extension de son siège.

- Mme Labouchère lit les conclusions du rapport de la commission rejoignant celles du préavis municipal.
- Mme Georgiadès lit les conclusions du rapport de la commission des finances favorables au préavis municipal assorties de l'amendement suivant: *D'affecter le produit de la vente comme suit: 1/3 pour l'amortissement comptable de la parcelle n° 889; solde pour le fonds destiné à l'achat et à la viabilisation du patrimoine communal utilisé en premier lieu dans l'amélioration de la circulation du périmètre du quartier (aménagement du chemin de la Crétaux).*
- Le président constate que les conclusions des deux rapports et du préavis sont identiques mais que la commission des finances propose un amendement, puis il ouvre la discussion générale sur le préavis n° 22.
- M. Péquignot émet le vœu suivant: *La Municipalité discute avec Swissquote pour le développement du plan de mobilité et demande, par exemple, que les collaborateurs aient le choix entre une place de parking pour voitures ou que Swissquote finance l'abonnement général ou l'abonnement demi-tarif.*
- M. Bovon demande si l'on a le droit de demander quelque chose, de faire des vœux, d'imposer des idées à une société qui nous achète un terrain. Cette société va construire, c'est son entreprise, alors avons-nous le droit d'intervenir avec ce genre de remarques? Le président répond à M. Bovon qu'il est dans les attributions de l'exécutif de relayer une telle demande si le vœu a été émis durant la discussion du préavis.
- M. Collaud informe les conseillers qu'il a rencontré le directeur de Swissquote et que cet élément a été évoqué. Swissquote est d'accord d'aller de l'avant et de faire un pas dans la direction du Conseil

qui désire limiter les transports. Il faut aussi signaler que le parking a été limité à 80 places réparties entre l'extérieur et l'intérieur alors que le bâtiment peut accueillir entre 220 à 230 personnes. C'est naturellement un élément incitatif.

- M. Martinet est étonné par la question de M. Bovon. C'est un peu comme si l'on demandait si on a le droit de faire de la politique. Lorsqu'on est une entité publique vendant une parcelle importante, qui va générer du trafic, on se doit de veiller aux conséquences. Si les deux cents collaborateurs viennent avec leur voiture et qu'il n'y a que 80 places de parc, cela veut dire qu'ils iront sur le territoire public. Il est de notre devoir d'anticiper ce genre de problème. La Municipalité a été très vite et très bien pour le premier bâtiment et a assuré l'ancrage de cette entreprise pourvoyeuse d'emplois et de ressources fiscales. Mais maintenant qu'elle a un peu plus de temps jusqu'à la réalisation du deuxième bâtiment, il faut vraiment prendre en compte les conséquences. Comme M. Péquignot, il a envie que l'on promeuve un plan de mobilité de l'entreprise. Concrètement, cela peut intégrer, du côté de la ville, l'amélioration de ce chemin "pourri" qu'est la Crétaux sans attendre la réponse à la motion Waeger et le plan de mobilité douce. Il faudra aussi réfléchir à l'accès au logement coopératif, car il ne suffit pas que des gens viennent depuis Les Rousses, voire plus loin, et que la commune doive se débrouiller pour les accès et le parking. Du côté de l'entreprise, on a mentionné le prix de l'abonnement mais cela peut aussi être un encouragement au demi-tarif CFF, également favoriser l'attribution de places de parc aux adeptes du co-voiturage et, bien sûr, tout ce qui peut se faire dans le domaine du vélo pour les gens des proches environs. Il y a des possibilités réelles, mais il faut que le Conseil le manifeste clairement pour donner un peu de poids à la Municipalité dans ses négociations. En conclusion, il est favorable à un vœu, voire même un amendement suivant le sort réservé à l'amendement de la commission des finances.

- Mme Casson regrette que la Municipalité n'ait pas pris en compte l'envoi de décembre de l'ATE sur la mobilité.

- La parole n'est plus demandée pour la discussion générale et le président, après relecture de celui-ci, ouvre la discussion sur l'amendement.

- M. Collaud relève que, comptablement, on peut tout faire. Cependant, à l'examen des deux préavis en première lecture ce soir relatifs à l'achat de parcelles (préavis 26 et 28), on constate que la totalité de la vente Swissquote était réinvestie dans ces achats et qu'il fallait même recourir à l'emprunt. La stratégie municipale est de réutiliser l'argent encaissé sans réemprunter immédiatement.

M. Haussauer, lorsqu'il a déposé son interpellation pour le chemin de la Crétaux a déjà dit qu'il se ralliait à la motion Waeger pour cette étude. On voit qu'il faut effectuer une étude un peu plus large. M. Fargeon a déjà, en cours d'étude, des possibilités d'aménagement. Idéalement, il faudrait que l'amendement soit refusé et, surtout, tenir compte de son influence sur les futurs achats proposés. Enfin, cet amendement ne mentionne pas de montant et dit «en premier lieu, dans l'amélioration du périmètre». Que l'on emprunte pour acheter des parcelles ou pour aménager le chemin de la Crétaux, lorsque le préavis nous sera présenté, n'est pas un problème mais il faudrait, au minimum, que l'amendement mentionne un montant afin de connaître le solde à disposition de l'exécutif.

- M. Magnenat ajoute que, si la commission des finances s'est penchée sur cet amendement, c'est un peu pour donner un message clair à l'exécutif. Ce soir le Conseil a été informé de la stratégie d'acquisition municipale et il faut regretter que celle-ci n'est pas assez communiquée aux conseillers. Il est déjà très difficile, avec les 15 à 20% du budget que maîtrise la Municipalité d'avoir le contrôle des charges. La Municipalité donne chaque fois un petit bout mais, à son sens, n'a pas assez d'ouverture quant à sa stratégie future. En définitive, la commission aimerait un peu plus de transparence sur la stratégie pour les acquisitions touchant le patrimoine communal et, dans ce cas, on s'aperçoit que la stratégie était arrêtée depuis quelque temps déjà.

- M. Turretini précise que la commission n'a pas donné de montant pour l'aménagement du chemin de la Crétaux. Ils n'y ont pas pensé et, surtout, ils ignoraient qu'il y aurait deux préavis en première lecture lors de cette séance, préavis relatifs à des achats de parcelles et pour lesquels la totalité des réserves serait absorbée. Néanmoins, personne ne conteste l'utilité d'aménager le ch. de la Crétaux dont l'état est bien pitoyable par endroits. Il estime cependant que le fait que la Municipalité ait anticipé sur la décision du Conseil de ce soir n'est pas un motif suffisant pour retirer l'amendement.

- M. Collaud, vis-à-vis des reproches de transparence et d'information, précise que l'accord pour l'achat de la parcelle 611 est très récent. Ils ont eu un entretien le 27 avril et c'est durant celui-ci qu'ils ont obtenu un accord pour le prix et que les personnes se sont prononcées favorablement. Entre le 27 avril et le 1^{er} mai, le préavis a été rédigé. Afin d'éviter tout problème pour l'achat de cette parcelle stratégique, une promesse d'achat a même été signée cet après-midi.

- Le président s'étonne que la Municipalité ait signé une promesse d'achat avant de connaître la position du Conseil et demande au municipal de rassurer les conseillers sur la légalité de la démarche. M. Collaud précise que la promesse d'achat est conditionnée par l'acceptation du Conseil communal.
- M. Haussauer aimerait que la Municipalité précise si, en cas d'acceptation de l'amendement, le chemin de la Crétaux sera traité spécifiquement ou si, de toute façon, ça viendra avec la motion de M. Waeger. Il est très important de savoir si ce chemin sera traité spécifiquement afin de se déterminer sur l'acceptation ou non de l'amendement.
- M. Fargeon tient à apporter quelques précisions. Il faut savoir qu'une étude a été lancée il y a environ 5 mois auprès de la société ERTEC pour connaître l'état des routes de la commune. Actuellement, nous avons un gros déficit dans ce domaine et l'étude doit déterminer nos plus gros problèmes. La Municipalité a promis une amélioration du réseau routier et d'autres routes que la Crétaux présentent aussi de gros problèmes, même de plus importants problèmes. Il serait bon de connaître l'état et la qualité de notre réseau et les possibilités d'amélioration. Le rapport sera connu dans un mois. Suite à la motion de M. Waeger, des comptages sur une dizaine de jours ont été effectués dans le secteur, comptages dont les résultats ne sont pas encore connus. Par rapport à tous ces paramètres, des décisions devront être prises. On pourrait éventuellement décider que seules les personnes habitant ou travaillant dans ce secteur peuvent y circuler. Enfin, il ne faut pas occulter que les CFF ont certaines emprises sur le chemin de la Crétaux et qu'il faudra résoudre ce problème en concertation avec eux. Pour sa part, il pense que l'exécutif peut se prononcer pour l'emploi du premier tiers destiné à l'amortissement, mais qu'il est très difficile de se prononcer aujourd'hui sur le coût de l'amélioration de la circulation dans le périmètre sans connaître tous les paramètres liés à la mobilité.
- M. Haussauer demande à M. Collaud, dans le cas d'acceptation de l'amendement, si le Conseil prend un risque vis-à-vis de l'acquisition prévue des deux parcelles. M. Collaud répond qu'il n'y a pas de risque. Il faudra simplement que la commission des finances se détermine pour les acquisitions futures de parcelles. Au lieu d'avoir l'autorisation d'emprunter un certain montant, il faudra avoir un montant supérieur du fait que les conseillers veulent qu'une partie de la somme soit mise en réserve.
- La parole n'est plus demandée et la discussion sur l'amendement est close, puis celui-ci est soumis au vote. Le président précise que, selon lui, l'amendement est recevable en l'état et que la Municipalité a la possibilité de faire examiner sa recevabilité par la suite.

Décision

Le Conseil communal décide par 30 voix pour, 20 voix contre et 9 abstentions signifiées d'accepter l'amendement suivant:

Le produit de cette vente sera affecté comme suit:

- 1/3 pour l'amortissement comptable de la parcelle 889;
- solde pour le fonds destiné à l'achat et à la viabilisation du patrimoine communal utilisé en premier lieu dans l'amélioration de la circulation du périmètre du quartier (aménagement du chemin de «la Crétaux»).

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. Les conclusions du préavis municipal amendé sont soumises au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, avec 1 avis contraire et sans abstention signifiée

- d'accepter le préavis municipal n° 22 amendé;
- d'autoriser la vente d'une surface d'env. 3600 m², à prélever de la parcelle communale n° 889 sise au lieu-dit "La Crétaux" au prix de fr. 335.– le m².

PREMIÈRE LECTURE

- Avant de passer à l'examen des préavis en première lecture, le président rappelle (suite à l'intervention de Mme Labouchère tout à l'heure) aux membres des commissions la nécessité de répondre aux questions posées ou préoccupations exprimées lors du premier débat et de le mentionner aussi dans le rapport de commission.

11. Préavis municipal N° 23 relatif à la modification du règlement du Conseil communal.

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le secrétaire donne la liste des commissaires désignés par les partis.

1^{er} membre: Georges Grandjean, GdG – membres: Yvan Tiya, GdG - Muriel Favez, socialiste - Anne-Marie Molleyres, radicale - Catherine Labouchère, libérale.

• Le président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

12. Préavis municipal N° 24 relatif à la rénovation et au remplacement des installations de diverses places de jeux.

• S'agissant d'un préavis en première lecture, le secrétaire donne la liste des commissaires désignés par les partis.

1^{er} membre: Daniel Calabrese, GdG – membres: Rita Dillier, GdG - Jérôme Bender, GdG - Anita Waeber, socialiste - Jean-Michel Bovon, radical.

La commission des finances rapportera également sur ce préavis.

• La discussion est ouverte sur le préavis municipal n° 24.

• A l'aide de la rétroprojection, Mme Golaz apporte quelques compléments d'information sur les différentes rénovations et aménagements prévus, notamment à l'aide de photos.

En conclusion de ces précisions, Mme Golaz informe le Conseil que l'Association des commerçants de Gland a décidé de financer une "tyrolienne" pour le parc de la Dôle, y compris la pause, pour un montant de fr. 25'000.–. Ils sont remerciés publiquement de leur générosité par la municipale et chaleureusement applaudis par les conseillers.

• La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

13. Préavis municipal n° 25 relatif à la révision des statuts de l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée "conseil régional du district de Nyon".

• S'agissant d'un préavis en première lecture, le secrétaire donne la liste des commissaires désignés par les partis.

1^{er} membre: Christine Girod-Baumgartner, radicale – membres: Philippe Martinet, GdG - Arthur Lieber, GdG - René Barioni, socialiste - Peter Meier, libéral.

• La discussion est ouverte sur le préavis municipal n° 25.

• En préambule et à l'aide de la rétroprojection, M. Cretegnny procède à une présentation du Conseil régional à l'attention des nombreux nouveaux conseillers et conseillères qui ne connaissent peut-être pas très bien cet organisme et cela en complément de la documentation jointe à la convocation.

En premier lieu, les enjeux traités par cet organisme sont régionaux (comme son nom l'indique) et ne s'arrêtent pas aux frontières des communes. Pour avoir une vue d'ensemble des communes du district de Nyon, il était indispensable d'avoir un organisme régional. A son origine, cet organisme s'appelait ARN (association pour la région nyonnaise) qui a permis d'avancer le plan directeur régional de 1993. A ce moment, une énorme difficulté est survenue puisque autant le plan directeur que l'association qui l'avait créé n'avaient pas les moyens de le mettre en œuvre, ni de suivi. En 2004, il a été transformé en Conseil régional avec du personnel et des moyens lui permettant de suivre les différents projets. Au niveau du canton, il est très important que celui-ci puisse discuter avec un seul interlocuteur plutôt qu'avec les 47 communes du nouveau district de Nyon individuellement. Le Conseil régional est représenté auprès de l'agglomération franco-valdo-genevoise, ce qui est important pour la défense de ses projets et surtout pour leur inscription dans les projets de cette association.

• M. Ph. Martinet se dit un peu surpris par ce pladoyer du syndic pour la région car le Conseil a déjà manifesté à plusieurs reprises son soutien à la région. Pour lui, le problème n'est pas dans la reconnaissance de cet organisme mais dans le fonctionnement des institutions. Que reste-t-il au Conseil communal? Comment peut se faire le contrôle ou, au contraire, des propositions qui remonteraient depuis chez nous jusqu'au niveau régional? Il faut aussi signaler qu'il y a un sentiment de monopolisation du pouvoir sur les endroits où véritablement les enjeux se passent, c'est-à-dire la région, par les municipalités. Ce sont ces questions qui se posent. Or, nous nous retrouvons avec des statuts totalement ficelés (le même problème se présente au canton face aux accords cadres intercantonaux) et on nous dit que les statuts ont déjà été décidés et que c'est à prendre ou à laisser. C'est un fonctionnement qui est maintenant aux limites de notre système des communes avec ce niveau intermédiaire – qui fait très bien son travail – mais qui rend quasi obsolètes nos conseils communaux. Ce sont ces problèmes qu'il faut se poser aujourd'hui et malgré le travail de la commission, celle-ci ne pourra que dire que c'est à prendre ou à laisser. De plus, il faut bien constater que Nyon ne fait toujours pas partie de cet organisme alors que c'est la principale ville de la région.

- Mme Girod-Baumgartner remercie le syndic pour sa présentation et partage l'intervention de M. Martinet. Il y a là matière à questions. Dans le listing de l'annexe 1 du préavis donnant la liste des communes, elle aimerait avoir une précision quant au nombre de communes qui font effectivement partie du Conseil régional. Cela n'est pas très claire et il est important que la commission soit renseignée sur ce point.

- M. Cretegy relève que son intention n'était de faire un plaidoyer pour le Conseil régional mais de renseigner au mieux les nouveaux conseillers sur ses structures et son fonctionnement.

En réponse à M. Martinet, il précise que lorsqu'on a accepté les premiers statuts du Conseil régional en 2003, il y a eu un "deal" entre le Conseil communal et la Municipalité pour dire «la Municipalité devra œuvrer pour que, lors de l'élaboration de nouveaux statuts ou de modifications, elle négocie la participation du Conseil communal auprès de l'organisme régional. C'est chose faite comme on peut le constater dans le préavis de ce soir. C'est uniquement la commune de Gland qui a fait cette remarque, par ailleurs prise en compte. Le Conseil régional ne fait que coordonner les projets et lors de leur mise en œuvre les dits projets sont de toute façon traités dans le cadre des conseils communaux.

En réponse à Mme Girod, il précise qu'il y a actuellement 25 communes membres (celles figurant sur la première page), 5 communes partenaires dont Chéserex qui figure au bas de la page 1 (communes qui avaient refusé d'adhérer au Conseil à cause de la valeur du point d'impôt). Il y a 15 communes nouvelles issues du découpage du nouveau district. Enfin, Nyon et Bassins refusent toujours d'en faire partie. En définitive, 45 communes sur 47 adhèrent au Conseil régional et représentent environ les quatre cinquièmes de la population. La non participation de Nyon et Bassins est fortement regrettée.

- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

14. Préavis municipal n° 26 relatif à l'acquisition de la parcelle n° 568 d'une superficie de 10'425 m² au lieu-dit Malagny.

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le secrétaire donne la liste des commissaires désignés par les partis.

1^{er} membre: Jacques Tacheron, libéral – membres: Christian Balmat, GdG - Lisette Gay, GdG - Michael Rohrer, socialiste - Jean-Marc Jaquier, radical.

La commission des finances rapportera également sur ce préavis.

- La discussion est ouverte sur le préavis municipal n° 26.

- Mme Labouchère comprend très bien la position de la Municipalité exposée au haut de page 3, position disant que certains terrains de notre patrimoine peuvent servir de monnaie d'échange. Elle aimerait que la commission puisse détailler ces possibilités d'échange ou de compensation, notamment en regard de la nature de ce terrain qui est à la fois en zones agricole et forestière. La compensation pour des infrastructures paraît un peu compliquée. Elle aimerait donc des explications complémentaires de la part de la Municipalité pour les travaux de la commission.

- M. Michael Rohrer remarque que, lors de ses communications, M. Collaud a parlé de fr. 2.– le m² pour une acquisition en zone forestière. En conséquence, il s'étonne de voir le prix cité dans ce préavis qui met le m² de surface agricole à environ 100 francs. Cela lui paraît exagéré et il aimerait avoir des précisions à ce sujet.

- M. Collaud répond que cet achat résulte d'une très longue négociation et que ces négociations ont abouti à ce prix. En définitive, c'était soit vous êtes acheteurs à ce prix, soit vous n'êtes pas intéressés. Dans l'estimation de la parcelle, il faut aussi tenir compte qu'elle se trouve à un endroit stratégiquement important et qu'elle représente un grand intérêt pour la collectivité.

- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

15. Préavis municipal n° 27 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2007.

- La commission des finances rapportera sur ce préavis.

- La discussion est ouverte sur le préavis municipal n° 27.

- La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

16. Préavis municipal n° 28 relatif à l'acquisition de la parcelle n° 611 d'une superficie de 3912 m² sise au lieu-dit "La Chavanne".

- La commission désignée pour le préavis n° 26 rapportera aussi sur le préavis n° 28.

La commission des finances rapportera également sur ce préavis.

- La discussion est ouverte sur le préavis municipal n° 28.
- M. Collaud signale une modification, au haut de la page 2 et au bas de la page 3, il faut corriger la surface de la zone artisanale de 2470 m² et la zone de moyenne densité de 1442 m², ce qui fait un total de 3912 m², pour une somme de fr. 1'431'160.–. Après vérification officielle du géomètre, il se trouve que ces chiffres sont respectivement de 2259 m² et 1653 m², soit un prix d'achat de fr. 1'486'000.–. Un nouveau préavis sera joint à la convocation de la prochaine séance.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

DIVERS

17. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Philippe Martinet sur le programme de législature.

- La discussion sur la réponse municipale est ouverte, après rappel que la réponse ne donne pas lieu à un vote mais qu'elle peut déboucher sur le dépôt d'une résolution.
- M. Ph. Martinet remercie la Municipalité pour sa réponse. Il relève que l'exercice de ce programme de législature est une première et que l'on ne sait pas encore très bien si cela va être une vraie boussole, si ça va donner des priorités, si ça oriente politiquement l'action de la Municipalité. Ce qu'on peut finalement regretter, c'est que ce programme n'ait pas été l'objet d'un débat afin de savoir quelle ville nous voulons à l'horizon de ces prochaines années, et c'est dommage. Il y a des points qui sont controversés et on s'en apercevra au fil des préavis mais écrire que «en règle générale les infrastructures doivent être réalisées avant la délivrance des permis de construire» est assez cocasse si on se réfère à la discussion que nous venons d'avoir sur le chemin de la Crétaux et qu'on constate que l'on court toujours après des bouts de routes ou de chemins. On vient d'en avoir une illustration avec le chemin d'accès au centre sportif, entre autres, alors qu'il était demandé depuis une quinzaine d'années. Au sujet du secteur 1C, il a l'impression que l'on continue sur les hypothèses posées au début du concours puisqu'il y avait eu un mandat d'étude parallèle comme si les activités de la Ballastière, les activités de la gare CFF marchandises allaient disparaître, alors que l'on sait que du côté des CFF, du propriétaire et du canton à certains égards, ce n'est pas vraiment les intentions. Dernier point, le message un peu ambivalent donné sur les priorités par rapport à la patinoire-piscine mise en priorité 2, mais pour laquelle il est fait un maximum pour aller de l'avant avec les réunions qui ont été annoncées tout à l'heure lors des communications municipales. Il ne sait pas bien ce qu'on va pouvoir faire de ce programme de législature mais, en tous cas, il remercie l'exécutif de l'avoir établi et de l'avoir complété à travers les réponses à son interpellation.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

18. Interpellation de Mme Arlette Roy concernant le plan d'affectation En Cocardon I et II.

- Mme Roy lit son interpellation et procède à son développement. Une copie de l'original de l'interpellation est jointe à ce procès-verbal.
- Le président demande à la Municipalité si elle désire répondre immédiatement.
- M. Genoud répond qu'il n'est pas en mesure de le faire ce soir mais précise cependant que les emprises ont été garanties sur la plupart des propriétés. La réponse complète sera donnée lors de la prochaine séance.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

19. Divers + Propositions individuelles.

- M. Bovon revient sur la situation connue de tout le monde pour le secteur chemin de la Crétaux/Perron et demande que fait ou pourrait faire le bureau technique de la commune dans ce cas. Ne serait-il pas possible que la commune prenne les choses en main en attendant le rapport sur la circulation et la mobilité douce ou la réponse à la motion Waeger?

M. Fargeon répond que l'exécutif pourrait évidemment prendre des mesures immédiates, mais il faut se rendre compte de la problématique imposée par la voie CFF et son emprise pour l'éventuelle

3^e voie. Des aménagements pourraient être envisagés sur tel ou tel tronçon mais sans garantie de solutionner le problème dans son ensemble et sans connaître toutes les contraintes. Il faut laisser un peu de temps à l'exécutif pour emmagasiner toutes les informations découlant du plan de mobilité et des diversers motions et présenter des solutions.

- M. Tacheron est étonné de ne pas avoir entendu notre municipal parler des fonds reçus récemment du Fonds de l'aide au sport lors de ses communications. Il regrette que cette nouvelle n'ait pas été donnée car tout le monde ne lit pas *La Côte* ou *24heures*.

- M. Collaud répond que, à ce jour, il n'a pas reçu de confirmation officielle de ce qui est paru dans la presse. En conséquence, il attendra les lettres de la Loterie avant de communiquer cette information.

- M. Jaquier, reprenant une information du syndic, demande à la Municipalité de qui est composée la commission de naturalisation et qui a proposé des noms?


M. Cretegy répond que la commission comprend 6 membres, soit deux municipaux et quatre représentants des groupes: Mme Lisette Gay pour le GdG, Mme Nadia Gendre pour les radicaux, M. René Barioni pour les socialistes et Mme Sylvie Bosse pour les libéraux. C'est une commission municipale dont les membres ont été proposés par les groupes et qui sont ensuite nommés par la Municipalité.

- La parole n'est plus demandée et la discussion est close, après avoir rappelé que la prochaine séance est agendée au jeudi 28 juin à 18 h., à la salle communale.

- La séance est levée. Il est 23 h 05.

Pour le bureau du Conseil communal:

Le président:



Jean-Michel Favez



Le secrétaire:



Rémy Buffat